ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

auxiliaires de vie

Question écrite n° 23292

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le maintien à domicile des personnes handicapées. A côté des structures lourdes, le développement de la vie à domicile est une solution permettant de diversifier les réponses, à des coûts généralement moins élevés que dans les établissements. Cependant, pour une personne handicapée dépendante, vivre à domicile suppose que soient mis en place les moyens adéquats en aides humaines et techniques. Les auxiliaires de vie interviennent pour aider les personnes à mobilité réduite à accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne. Ces postes, financés par l'Etat, font cruellement défaut. Depuis 1993, aucun poste n'a été créé. La subvention versée aux organismes existants employant des auxiliaires de vie ne fait pas l'objet d'aucune revalorisation, ce qui laisse à la charge des usagers un coût de plus en plus important et les oblige à réduire le nombre d'heures de collaboration. Parallèlement, les tarifications des auxiliaires de vie demeurent basses et n'encouragent pas à la professionnalisation de ces personnels. En conséquence, il lui demande de lui indiquer s'il entre bien dans ses intentions de développer cette région aux attentes des personnes handicapées, en permettant le développement du nombre de postes d'auxiliaires de vie et en revalorisant la subvention versée aux organismes gestionnaires.

Données clés

Auteur : M. Daniel Paul
Circonscription : Seine-Maritime (8e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23292
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 1998, page 6912